Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260303-DELIB2026030314-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 19 février 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	19
Votants	25

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, ARRIBARD Martine, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, BOSSARD Nelly, JEANNEAU Luc, GORON Maxime / D'ABOVILLE Rosine, PRESCHOUX Léon, BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, GAUTHIER Jérôme
Etaient absents excusés : BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / DUFEIL Christophe donne pouvoir à JEANNEAU Luc / LEDO Audrey donne pouvoir à ANDRE Marie-Thérèse / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOULLERE Roger / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à PRESCHOUX Léon / DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile / FOUCHARD Fabrice
Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GIOT à qui il est adjoint un auxiliaire

14. Montant de la participation du budget communal versé au budget Caisse des Ecoles 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu l'excédent de fonctionnement 2025 de 2 927,56€,
Vu les projets pédagogiques, il est proposé de maintenir la subvention annuelle à 33 138 euros au budget de la Caisse des Écoles au titre de l'année 2026 comme depuis 2023.
Vu la proposition de la commission des finances en date du 3 février 2026,

Participation au budget de la caisse des écoles	2022	2023	2024	2025	Proposition 2026
Montant annuel en euro	31 500	33 138	33 138	33 138	33 138

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont six pouvoirs),

- **décide de verser** à la caisse des écoles une participation financière de 33 138 euros au titre de l'année 2026

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Stéphanie GIOT